

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Interdiction de circulation et de stationnement Place Zarautz le samedi 28 juin 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation d'une fête de quartier par le Centre Social Berlioz, Place Zarautz le samedi 28 juin 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité, la commodité de la circulation et le maintien du bon ordre,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation et de stationnement

Samedi 28 juin 2025, de 8 h 00 à 23 h 00, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule à l'exception des véhicules de secours et d'intervention :

- Place Zarautz : sur la voie d'accès entre le local des plongeurs et le Point Episode (le long du Doubs).

Des barrières et des véhicules des organisateurs matérialiseront cette interdiction.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation et les barrières Vauban qui découlent du présent arrêté seront déposés par les agents de la DVEP et mis en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police et ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1ex. Arrêté du Maire
1ex. Police Municipale
1ex. Police
1ex. DVEP
1ex. Pompiers
1ex. Centre Social Berlioz
1ex. Pôle Citoyenneté



PONTARLIER, le 13 juin 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à
la Citoyenneté,

Romuald VIVOT